

COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF

« SOCIAL »

- SÉANCE DU 13 JANVIER 2021 -

Présents : M. TORRES Yannick, Mme Sophie BERTHOLIER, Mme DESGRANGES Marie-Suzanne, Mme LEFEVRE Charlotte, Mme PARIZE Candida, Mme DAVEAU Sabine, Mme FILIPPINI Anne-Sophie, Mme KAPUSTIC Gisèle, Mme VANNIER Pierrette

Absente excusée : Mme DAN DAMME MERLET Valérie, Mme DUPOND Delphine, Mme Danielle ABRAMOVICI

Absents : Mme COPPÉ Pascaline, Mme Virginie LAURET, M. LE DROUMAGUET Christophe

Secrétaire de séance : Mme Charlotte LEFÈVRE



Mme Bertholier Sophie explique que le comité a dû se réunir à 18h00 en raison du couvre-feu et qu'elle est bien consciente que cela pose des problèmes aux membres qui travaillent tard ou loin. Pour cela et afin de faciliter l'organisation personnelle des différents membres, elle propose donc de se réunir plutôt un samedi matin.

Le prochain comité aura lieu le samedi 10 avril à 10h00.

Règlement intérieur :

Madame Desgranges Marie-Suzanne explique qu'un règlement intérieur est obligatoire dans un CCAS, mais que pour l'instant, il n'en existe pas sur la commune. Dans un souci de légalité mais aussi d'équité entre les personnes bénéficiaires des différentes aides du CCAS, un règlement intérieur est en cours de rédaction. Ce document permet également aux membres du CCAS de limiter les compétences de ce dernier, afin de diriger les personnes vers les organismes adéquats. Une ébauche de ce dernier a été envoyée par mail.

Un groupe de travail sur ce sujet est formé, pour travailler les différents points et le présenter lors d'un comité pour approbation.

Les membres volontaires sont :

- Mme KAPUSTIV Gisèle,
- Mme ABRAMOVICI Danielle
- Mme VANNIER Pierrette
- Mme DESGRANGES Marie-Suzanne

Prise en charge des frais de cantine, centre de loisirs et voyage scolaire :

Ce point fait référence au règlement intérieur, dans lequel devra apparaître le barème de calcul des frais de restauration scolaire, de centre de loisirs et de voyage scolaire.

Actuellement, ces frais sont calculés en fonction du montant figurant sur l'avis d'imposition des parents de l'enfant concerné.

Pour une plus grande fidélité avec la réalité, il serait préférable de calculer cela à l'aide du quotient familial. Un exemple est proposé dans le règlement intérieur joint par mail, préalablement à ce comité, et correspond aux tarifs pratiqués au Châtelet-en-Brie.

Une attention doit être particulièrement portée sur l'impact financier brutal que pourrait avoir ce changement de barème sur les frais de chaque famille. Le mode de calcul doit être le même entre la cantine et le centre de loisirs. Ce barème changerait donc le mode de calcul d'aide et non les tarifs.

Aide au permis de conduire, mobilité, aide à l'emploi, participation citoyenne :

- Permis de conduire : il s'agirait d'une aide aux frais du permis de conduire pour les jeunes qui, en échange, feraient un service pour la mairie : c'est le principe de la participation citoyenne. Il est précisé que ce service doit être, dans la mesure du possible, en adéquation avec le projet professionnel du jeune.
 - Aide à la recherche d'emploi : pour les personnes le nécessitant, la commune fait déjà son possible pour aider au maximum lors des recherches d'emploi. Il faut aussi orienter de façon correcte les personnes vers la mission locale, le pôle emploi, etc., en fonction des particularités de chacun.
 - Aide au transport : aide pour tickets de train, bus, etc., sur étude du dossier (exemple : personne cherchant un emploi à Paris, entretien, sur conditions de ressources).
 - BAFA : aide pour passer le BAFA, ou alors pour des formations, sur étude des dossiers.
- > Rapprochement des communes pratiquant la participation citoyenne pour obtenir des informations sur les modalités et le cadre posé afin de voir aboutir ces propositions. Elles seraient ensuite à intégrer dans le règlement intérieur.

Récompense pour les bacheliers ayant obtenu une mention :

Comment leur remettre la récompense ?

Comme il n'y aura pas de cérémonie cette année, il est proposé de convoquer les jeunes de façon individuelle pour leur remettre leur récompense. Après discussion, une carte cadeau valable dans de multiples enseignes différentes, d'un montant de 20 € sera remise à chaque bachelier suivant ces conditions :

- Obtention d'un baccalauréat général / technologique / professionnel.
- Mention bien ou très bien.
- Sur présentation du bulletin.

Aide aux familles en difficulté sous forme d'un forfait :

À intégrer dans le règlement intérieur.

Rappel sur les différentes façons d'aider :

- Aide ponctuelle à une facture : le CCAS, en comité, décide d'une aide ponctuelle —> soumise à autorisation et validation en comité.
- Bon alimentaire d'urgence : délivré et payé par le CCAS : valable seulement sur l'alimentaire ou les produits d'hygiène, uniquement à l'épicerie solidaire. Pour information, 10 € dépensés à l'épicerie solidaire sont équivalents à 100 € de courses. Ce sont des bons sécables.

- Dossiers par famille, basés sur le reste à vivre leur permettant d'avoir un accès pour 3 mois à l'épicerie solaire : pris en charge directement par l'épicerie solidaire. Renouvelable deux fois maximum. Soumis à un projet de la part de la famille.

Dans d'autres CCAS, le montant des aides est plafonné à 150 € par personne, par an. Ce montant est à définir pour Héricy, et à intégrer dans le règlement intérieur. Cela permettra au CCAS de s'appuyer sur un texte pour fixer des limites.

Boîte de chocolat pour remercier les enseignants pour leur participation au projet de la carte intergénérationnelle :

Le contexte sanitaire a impliqué de changer certains de nos projets concernant la remise des bons de Noël pour les personnes de plus de 70 ans.

La carte intergénérationnelle a alors vu le jour, mais dans des délais très brefs. Pour remercier les enseignants et les ATSEM ayant fait preuve d'efficacité dans la réalisation de cette carte, avec des délais records et qui a demandé des changements dans leur organisation interne, nous souhaitons offrir une boîte de chocolat à chaque enseignant et ATSEM.

Ateliers informatiques :

Projet d'atelier informatique à la médiathèque, avec la participation d'un agent de mairie, pour accompagner la rupture numérique. Le numérique prend de plus en plus de place dans nos vies, et ne pas maîtriser les bases de cet outil peut se révéler être un obstacle important.

Idee : dans la médiathèque, sur rendez-vous, sur un thème défini à l'avance avec les participants, en dehors des vacances scolaires.

Exemple : rédiger un mail, traitement de texte, etc.

Information :

En ce moment se déroule l'atelier des aidants, dans la salle du Clos pour la première séance, puis dans la salle Cornille pour les suivantes. Les séances sont tous les lundis de 14h à 17h.

Le groupe est complet, avec 5 inscrits. Si toutefois d'autres personnes étaient intéressées, l'expérience pourrait se renouveler.

Questions diverses :

- Une information est donnée sur les fascicules pour la campagne « vague de froid extrême » et pour l'inscription sur le registre « plan urgence météo ». Cette distribution se fera pour les plus de 75 ans dans la semaine/semaine prochaine. Chaque membre du CCAS est appelé à participer à ces différentes distributions, qui sont récurrentes.
- Un livret d'accueil du CCAS est en cours d'élaboration. Il sera distribué aux intéressés afin de présenter le CCAS et ses actions.
- La première opération "don du sang" a été un véritable succès avec 75 donateurs, elle sera renouvelée dans l'année. Merci aux donateurs, à l'EFS et à leurs bénévoles.
- La collecte organisée en décembre au profit des restos du cœur a connu un franc succès, et les dons ont été au-delà des espérances de l'association. Merci aux donateurs pour leur générosité !
- Formations : Marie-Suzanne Desgranges a reçu une formation sur les violences faites aux femmes et aux enfants au sein de la famille. Elle est désormais habilitée à recevoir ces personnes afin de les orienter au mieux et de les protéger.
- Aurélie MARCISSET a maintenant une partie de son temps de travail qui est consacré au social. Elle recevra des formations sur ce sujet.

- L'idée de la « Ressourcerie » sur la commune a été présentée et discutée : il faut constituer un groupe de travail sur ce sujet, afin de monter les dossiers appropriés, pour obtenir des subventions et que ce projet soit le plus fidèle aux souhaits des Héricéen(ne)s.

La séance est close à 19h35.

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée au Social,



Sophie BERTHOLIER